

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°19 semaine 09

Rencontres du 4 au 6 mars 2022

1. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMAR040	05/03/2022	ASCED RIAILLE	0447105	20,00 €	Le marqueur a une licence educ.sportif

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement option dirigeant ou arbitre

(Publié le 10/03/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.